

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 17 mai 2022

Date d'affichage 17 mai 2022

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 20 (+ 9 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220523-2022\_05\_23\_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le VINGT-TROIS MAI à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, M. Christophe BISI, M. Emmanuel VIGNERON, M. Nicolas CHABLE, M. Gaëtan THOMAS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Thierry BODIN.

**Excusés** : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Marie DENONELLE (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Edith ALIX), M. Lionel COUTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Françoise PELLODI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ADHÉSION DE LA VILLE DE LA FERTÉ-BERNARD À L'ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT).**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la présentation du projet d'adhésion de la commune à l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES) faite aux élus le 3 mai 2022.

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant que** cette association a pour buts d'aider et de promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement, d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice, d'assurer la représentation collective de ses membres, de constituer un organe de réflexion.

**Considérant que** pour cela, il est demandé une cotisation annuelle fixée en fonction du nombre d'habitants d'un montant de 239 € (pour la tranche de 5 000 à 19 999 habitants).

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le principe de l'adhésion à l'association ANDES par le biais d'une cotisation annuelle de 239 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A signer la convention.
- A effectuer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**